Détecteur et Appareil Respiratoire Isolant

UMA

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (*article L. 4121-1 du code du travail*).
Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur de réduction des accidents du travail.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Maîtriser l'utilisation, la vérification et l'entretien du masque auto sauveteur, du détecteur et de l'Appareil Respiratoire Isolant, afin de se protéger efficacement les voies respiratoires

Public Visé

Toute personne intervenant en espaces confinés avec un ARI autonome ou un narguilé
À l'occasion de la formation, le salarié sera exposé à certains risques (travail en hauteur, espaces confinés, ...) avec le port d'équipement de protection respiratoire.
L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées, tant pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise.

Pré Requis

Être âgé(e) de plus de 18 ans
Avoir réussi une formation initiale ARI (attestation à fournir) ou un maintien et actualisation des compétences en ARI (attestation à fournir)

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Maîtriser l'utilisation des EPI (détecteur, masque auto sauveteur)
Savoir mettre et contrôler ses EPI
Connaître et maîtriser l'utilisation d'un ARI
Respecter les procédures d'intervention et les consignes, et savoir se déplacer dans une atmosphère dangereuse
Connaître les dangers liés aux gaz toxiques et les mesures de prévention associées
Savoir alerter les secours et maîtriser les conduites à tenir en cas d'accident

Parcours pédagogique

Théorie (30%) :
- Les bases de la prévention et la réglementation
- La description des EPI : ARI, contrôleur d'atmosphère, masque auto sauveteur
- Les vérifications des EPI (visuelles, fonctionnelles, réglementaires)
- L'utilisation et l'entretien des EPI
- Les procédures internes du client
- Les atmosphères respirables : définitions, les fumées, les atmosphères toxiques et leurs dangers
- Les contraintes physiologiques (stress émotif, poids de l'appareil, perturbations sensorielles, augmentation de l'espace mort et du travail du porteur)
- Fonctionnement et description du matériel ARI (masque, micro-régulateur, détendeur HP, harnais, bouteilles)
- Les règles à respecter avant, pendant et après l'intervention (contrôle en vis-à-vis R.A.P.A.C.E, calcul de l'autonomie, surveillance de l'équipe, communication, entretien du matériel)
- La conduite à tenir en cas d'accident

Pratique (70%) :
- Manipulation, vérification, ajustement, utilisation et réglage des EPI
- Exercices et manipulation de l'ARI en simulation d'intervention, avec calcul de l'autonomie
- Rangement des EPI

Méthodes pédagogiques

Méthode pédagogique active et participative : mises en situation qui permettront aux stagiaires de vérifier leurs acquis

Moyens pédagogiques

- ARI autonome ou narguilé
- Feuille de calcul de l'autonomie
- Procédures internes du client
- Auto sauveteur de formation : M20 (OCENCO) et/ou FENZY et/ou MSA et/ou DRAGER
- Détecteurs
- Revue de presse accessible via un DRIVE à disposition
- QCM
- Mémo
- Attestation individuelle

Qualification Intervenant·e·s

Formateur certifié en ARI

Méthodes et modalités d'évaluation

Vérification et validation des acquis des stagiaires par le formateur lors des différents exercices, en contrôle continu
Cas pratique
QCM en fin de formation

Modalités d'accessibilité handicap

Si vous êtes susceptible de rencontrer des difficultés dans le suivi de votre formation, nous nous engageons à étudier les adaptations possibles. Pour cela, notre Référent handicap, Alexandra BELLEAU, se tient à votre disposition : Alexandra Belleau - abelleau@mayday-formation.com - +33 (0)5 32 26 33 37

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

De 4 à 8 Personnes

Contactez-nous !

Sophie RENAUD
Responsable pédagogique
Tél. : 0344650918
Mail : contact@gesfor.fr